



Compagnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 00616/96

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

02 1

Nous soussigné : gendarme R C , en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

S B 40 ans,  
né le  
demeurant

marié, chaudronnier, nationalité française,

qui déclare le six août mil neuf cent quatre vingt seize  
à dix heures et onze minutes:"

""Le jeudi 1er Août 1996 entre 20 heures 30 et 21 heures, je me  
trouvais sur ma terrasse à mon domicile au

""J'ai remarqué une boule d'une luminosité intense blanche dans le  
ciel. Cette boule se trouvait à environ 300 mètres de ma maison  
d'habitation et à une hauteur d'environ 30 mètres. J'ai observé ce  
phénomène pendant environ 5 à 6 secondes, cela a été très rapide.

""Cette boule était de couleur blanche avec une lumière verte fluo  
située à l'arrière de celle-ci. Il y avait un grand panache blanc. Cette  
boule, vue de chez moi, avait un diamètre d'environ 50 centimètres, le  
panache mesurait environ 6 à 10 mètres; c'était très joli. Je n'ai  
entendu aucun bruit lors de cette observation.

""Je précise qu'il faisait encore jour au moment de cette  
observation. Le ciel était clair, dégagé, la température était d'environ  
25 à 26 degrés. Il y avait un léger vent d'ouest.

""Cette boule a eu une trajectoire descendante, elle venait des  
Vosges se dirigeant vers le sundgau.

""Personnellement, j'ai pensé que cette boule était tombée plus loin.  
Le lendemain, je suis parti courir dans les champs espérant apercevoir  
un impact ou quelque chose. Je n'ai rien trouvé de spécial.

""Je précise que de suite j'ai pensé à une météorite. Comme j'ai  
entendu parlé à la télévision qu'un phénomène avait été vu par plusieurs  
personnes en Alsace, je suis venu faire une déclaration.

""Je n'ai plus rien à déclarer à ce sujet.

A le six août mil neuf cent quatre vingt seize, à  
dix heures trente minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la  
déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y  
ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur